

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON  
DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal  
du 6 Avril 2023**

**Délibération N° : 20230406-01**

**OBJET : AUTORISATION AU MAIRE À DÉPOSER DES DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR  
L'ACQUISITION FONCIÈRE DE 3 BATIMENTS DU CENTRE DE V.P.V. ET LES TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DU BÂTI- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBÉRATION N° 20230125-01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 30/03/2023

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 11

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – LACROIX Charles – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES – Florian BOURCIER – Pauline ROUX – Alexandre RENIE -

**POUVOIRS** : 2

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE-

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES-

**NOMBRE DE VOTANTS** : 13

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pauline ROUX.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 20220509-05 du 9 mai 2022 et n° 20221018-08 du 18 octobre 2022 décidant de l'acquisition par la Commune d'une partie des bâtiments de l'ancienne Maison d'enfants dite de Val Pré Vert (Bât. Myrtilles ; Chamois , Le Kiosque) et des parcelles attenantes formant l'ilot de propriété cadastrée en section AC, parcelles 457, 458, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 518,519, 520, 521, 522, 523 et 675, pour un montant total de 300 000 €.

Le Maire rappelle également la délibération n° 20230125-01 prise en Conseil Municipal le 25 Janvier dernier qui l'autorise à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert « Recyclage foncier » pour l'acquisition foncière des 3 bâtiments (*Myrtilles, Chamois, Le Kiosque*) de l'ancien Maison d'Enfants dite de Val Pré Vert.

Il explique que les services de l'Etat l'ont informé que l'acquisition foncière « seule » ne pouvait pas faire l'objet d'un financement au titre du Fonds Vert, qu'elle devait être intégrée à un programme plus large (avec des travaux de démolition ou déconstruction, de dépollution, de réhabilitation de bâtiment, de restauration écologique des sols ou d'aménagement...).

Le Maire explique que le dossier de demande d'aides financières, que la Commune souhaite déposer au titre du Fonds Vert « Recyclage foncier », doit détailler les dépenses prévisionnelles liées au projet dans son ensemble (acquisition foncière des 3 bâtiments de Val Pré Vert, accompagnement d'un AMO *Assistant à Maîtrise d'Ouvrage* et travaux de restructuration des bâtiments). Il précise que le plan de financement prévisionnel doit également faire état des autres financements sollicités par la Commune.

Il présente le plan de financement prévisionnel du projet décomposé en 2 tranches :

- La Tranche 1 pour l'acquisition foncière des 3 bâtiments de Val Pré Vert,
- La Tranche 2 pour l'accompagnement d'un AMO et les travaux de restructuration des bâtiments.

DÉPENSES		RECETTES	
<b>Tranche 1</b>		<b>Tranche 1</b>	
▶ Acquisition des 3 bâtiments de Val Pré Vert ( <i>Myrtilles, Chamois, Le Kiosque</i> )	300 000,00 € HT	▶ Etat (Fonds Vert – Axe 3) [80 %]	262 800,00 € HT
▶ Frais notariés	28 500,00 € HT	▶ Autofinancement de la Commune [20 %]	65 700,00 € HT
<i>Sous total</i>	328 500,00 € HT	<i>Sous total</i>	328 500,00 € HT
<b>Tranche 2</b>		<b>Tranche 2</b>	
▶ Accompagnement d'un AMO	90 000,00 € HT	▶ Etat [DSIL 2024 / 20 % du montant des travaux hors AMO]	363 073,00 € HT
▶ Travaux de restructuration et de rénovation du bâti	1 815 367,00 HT	▶ Etat (Fonds Vert – Axe 3) [50 % du montant des trx]	907 803,00 € HT
<i>Sous total</i>	1 905 367,00 € HT	▶ Région [Nos Communes d'Abord / 10 % sur montant des travaux + AMO]	190 536,00 € HT
		▶ Département 05	50 000,00 € HT
		▶ Autofinancement de la Commune	393 955,00 € HT
<i>Sous total</i>	1 905 367,00 € HT	<i>Sous total</i>	1 905 366,00 € HT
<b><u>TOTAL Tranches 1 et 2</u></b>	<b>2 233 867,00 € HT</b>	<b><u>TOTAL Tranches 1 et 2</u></b>	<b>2 233 867,00 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 13 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel détaillé ci-avant,

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert « Recyclage foncier », pour l'acquisition foncière des 3 bâtiments (*Myrtilles, Chamois, Le Kiosque*) de l'ancienne Maison d'Enfants dite de Val Pré Vert et auprès de l'Etat, la Région Sud et le Conseil Départemental 05 pour l'assistance d'un AMO *Assistant à Maîtrise d'Ouvrages* et les travaux de restructuration et rénovation du bâti avec affectation de nouveaux usages.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.